



**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du LYCÉE XAVIER MALLET
du 4 février 2016**

DESTINATAIRES

X | Monsieur le Président du Conseil Régional

X | Monsieur le Recteur



Lycée public polyvalent

Liberté Égalité Fraternité

PROVISEUR

Philippe ZANIN

Le Teil, le 15 janvier 2016

MM les membres
de la commission permanente
et/ou du conseil d'administration

Objet : Commission permanente et du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

En confirmation du calendrier arrêté lors du conseil d'administration du 15 octobre 2015, je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil d'Administration du Lycée qui aura lieu :

le jeudi 4 février 2016 à 18 h, en salle polyvalente.

La commission permanente aura lieu le mardi 26 janvier 2016 à 18 h.

Ordre du jour :

- Répartition de la DGH 2016-2017
- D.B.M.
- Convention dans le cadre Eurêka 2015-2016 (projet club santé-diététique)
- Questions diverses

En ce qui concerne les questions diverses, dans toute la mesure du possible, je vous remercie de bien vouloir me les faire connaître par écrit et ce, 48 heures avant la date du Conseil.

Je compte bien entendu sur votre présence. Si toutefois, il vous était impossible de vous rendre à cette séance, je vous remercie de bien vouloir m'en avvertir et transmettre votre convocation à votre suppléant éventuel.

Dans l'attente de ce conseil, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le proviseur

P. Zanin

Téléphone
04.75.92.22.00
Télécopie
04.75.52.12.95

Adresse postale :
Rue Frédéric Mistral
BP 3028
07401
LE TEIL CEDEX

Mel :
Ce.0071351F@ac-grenoble.fr

Site Web :
<http://lyc-xavier-mallet.lycee.rhonealpes.fr/>

Commission permanente
précédant la séance n° 4 du Conseil d'Administration du lycée le 26 janvier 2016

MEMBRES PRÉSENTS

	NOMS	TITRE	SIGNATURES
administration	M. ZANIN Philippe	proviseur	Présent
	Mme MOREL Marina	proviseure adjointe	Présente
	M. FAUGERON Philippe	gestionnaire	Présent
	Mme FERRET Mélanie	CPE, membre invitée	Présente
	M. SANTALUCIA Alexandre	Chef de travaux, membre invité	présent
élue des collectivités territoriales	M.	Conseil Régional	En attente de désignation
représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	M. DEPOORTER Benoît	PLP vente	Présent
	M. BONY Simon	PLP Lettres anglais	Présent
	Mme SAINT ÉTIENNE Laurence	Agrégé histoire géographie	présente
représentants des personnels ASSTOS	M. GARRIDO José	Adjoint Technique Territorial	excusé
représentants des parents d'élèves	Mme MARION Fabienne	F.C.P.E.	Excusée
	Mme SENAC Yolaine	F.C.P.E.	présente
représentants des élèves	Mlle VALLS-ORSI Élisabeth	1 B	Absente
	M. BONDU Élio	1 E	présent

Nombre total de votants : 11 Quorum : 6

Présents : 8 absents : 1 excusés : 2

PROCÈS VERBAL

De la séance n° 4 du Conseil d'Administration du lycée le 4 février 2016

MEMBRES PRÉSENTS

	NOMS	TITRE	SIGNATURES
administration	M. ZANIN Philippe	proviseur	Présent
	Mme MOREL Marina	proviseure adjointe	Présente
	M. FAUGERON Philippe	gestionnaire	Présent
	Mme FERRET Mélanie	conseillère principale d'éducation	Présente
	M. SANTALUCIA Alexandre	Chef de travaux	Présent
élus des collectivités territoriales	M.	Conseil Régional	en attente de
	M.	Conseil Régional	désignation
	M. GOUNON Jean-Yves	Communauté de Communes	Absent
	M. DELHOMME Romain	Commune du Teil	Présent
Pers. Qualifiée			
représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	M. DEPOORTER Benoît	PLP vente	Présent
	Mme SAINT ETIENNE Laurence	Agrégé histoire géographie	Excusée
	Mme LE BOUËDEC Yvonne	Certifié espagnol	Présente
	Mme CHARBONNIER Patricia	PLP vente	Excusée
	M. BONY Simon	PLP lettres anglais	Présent
	Mme TEYSSIERES Christine	Agrégé anglais	Excusée
	Mme LAULAGNET Sylvie	Certifié SPC	présente
représentants des personnels ATOSS			
	M. ARLAUD Maurice	Adjoint Technique Territorial	Présent
	Mme ARSAC Valérie	Adjoint Technique Territorial	Absente
	M. GARRIDO José	Adjoint Technique Territorial	Présent
représentants des parents d'élèves			
	Mme MARION Fabienne	F.C.P.E.	Présente
	Mme SENAC Yolaine	F.C.P.E.	Présente
	M. BRUNEL Benoît	F.C.P.E.	Présent
	Mme GALAMIEN Nathalie	F.C.P.E.	Présente
	Mme TALBOT Martine	F.C.P.E.	Présente
représentants des élèves			
	M. BONDU Elio	élu CVL 1 E	présent
	M. BERT Mathieu suppl.	T D	Présent
	M. CALIXTE Hugo	1 C	Absent
	Mlle VALLS-ORSI Elisa	1 B	Présente
	M. DEBOS Corentin	1 C	absent

Nombre total de votants : 27 Quorum : 14

Présents : 20 absents : 4 excusés : 3

PROCÈS VERBAL

De la séance n° 4 du Conseil d'Administration du lycée Xavier Mallet le 4 février 2016

Intitulé	Page n°	Acte	Autres
adoption du PV du 27 novembre 2015			
adoption de l'ordre du jour		x	
1. Répartitions des DGH 2016-2017	6	x	
2. DBM	6	x	
3. Convention dans le cadre d'EUREKA 2015-2016 (projet club santé-diététique)	7	x	
4. Convention d'hébergement avec le collège Chamontin	7	x	
5. Participation des internes à une sortie à la patinoire	7	x	
Questions diverses	7		x

Secrétaire de séance : M. Morel

Président : P. Zanin

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 4 février 2016

Le Proviseur ouvre le Conseil à 18 h 00 ce jour en salle polyvalente.
Le Conseil d'Administration compte 27 sièges pourvus. Le quorum est de 14.
20 membres du CA sont présents, le quorum est atteint.

Adoption de l'ordre du jour

Le procès-verbal du Conseil du 27 novembre 2015 est adopté.
L'ordre du jour modifié est adopté. Le secrétariat de séance est assuré par Mme Marina Morel.

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR.

1. Répartitions des DGH 2016-2017.

Les répartitions des DGH proposées ont été étudiées dans le détail en Conseil Pédagogique, vues en CVL, présentées et amendées en Commission Permanente.

Le proviseur indique ne pas avoir reçu de nouvelles remarques, tous les souhaits de la commission permanente ayant été pris en compte.

Par conséquent il expose les tableaux rectoraux des TRM (LGT et SEP), récapitulatifs des différents travaux.

On notera qu'il n'y a aucune proposition d'ouverture ou de fermeture de poste de la part du Conseil.
On notera de même que vu les effectifs probables de germanophones en 2^{GT} l'an prochain (entre 0 et 4), un seul cours d'allemand sera organisé regroupant les 2^{nde} et les 1^{ère} avec un horaire de trois heures (au lieu de deux actuellement).

Les exposés sur chaque répartition ne générant aucune question, chaque proposition de répartition est soumise au vote.

Chaque proposition recueille l'unanimité.

Les tableaux sont joints en format pdf.

2. DBM.

Le gestionnaire et le proviseur proposent d'affecter au fonds social lycéen la totalité de la dotation de 1 700 euros attribuée aux fonds sociaux. Cette dotation sera utilisée en priorité pour aider la restauration des élèves en difficulté. Le lycée a été averti qu'il n'y aura pas de dotation complémentaire cette année.

Adoptée à l'unanimité.

3. Convention dans le cadre d'EUREKA 2015-2016 (projet club santé-diététique).

Dans le cadre des subventions du Conseil Régional EUREKA (santé – citoyenneté), le proviseur demande l'autorisation de signer une convention d'intervention d'un montant de 900 euros avec une diététicienne nutritionniste.

Vote à l'unanimité

La convention est jointe en format pdf.

4. Convention d'hébergement d'un élève du collège Chamontin.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le proviseur à signer la convention.

La convention est jointe en format pdf.

5. Participation des internes à une sortie à la patinoire le mercredi 2 mars après midi.

Le Conseil autorise l'Agent Comptable à percevoir, des internes volontaires, une participation de cinq euros pour cofinancer une sortie à la patinoire le mercredi 2 mars après midi dans le cadre de l'animation de l'internat organisée depuis le début de l'année par la Conseillère Principale d'Éducation.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses.

Il n'y a pas de questions diverses.

Le proviseur en profite pour faire le point sur deux dossiers :

- Sécurité routière et stationnement des bus devant le lycée : un nouveau courrier a été adressé à Monsieur le Maire concernant un état des lieux qui ne s'améliore pas. Les difficultés maintes fois signalées ont fait l'objet d'une confirmation par la gendarmerie. Le Maire a écrit au Conseil Régional et attend la réponse.
- Zone fumeur dans le lycée : deux directives contradictoires existent. D'une part les indications du ministère de l'intérieur, relayées par le ministère de l'éducation nationale conséquentes à l'état d'urgence et qui demande à ce qu'il n'y ait pas de rassemblement favorisé devant le lycée et d'autre part les indications du ministère de la santé qui rappelle la loi interdisant de fumer dans les établissements scolaires, même à l'extérieur.
Le proviseur informe le Conseil qu'il lui semble que, juridiquement, les mesures concernant l'état d'urgence sont prioritaires sur toutes autres mesures. Par conséquent il ne modifiera pas les mesures temporaires prises pour répondre à l'état d'urgence et attendra de nouvelles instructions du rectorat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Fonction : enseignement devant élèves	Dotation Globale : 616.75	HP : 557.75	HSA : 59.0
--	---------------------------	-------------	------------

Code	Libellé discipline	Besoins au 01.09.2015	Besoins au 01.09.2016	Apports Constatés	Apports Prévus	Ecart	Supports Définitifs
L0090	non spécialiste (ae)	0,00	21,12	0,00	0,00	-21,12	0,00
L0100	philosophie	22,30	23,10	15,00	21,00	-2,10	1,00
L0201	lettres classiques	19,40	9,60	18,00	9,00	-0,60	1,00
L0202	lettres modernes	54,70	58,40	51,00	57,00	-1,40	3,00
L0421	allemand	6,90	5,90	0,00	5,00	-0,90	0,00
L0422	anglais	73,90	71,90	69,00	69,00	-2,90	4,00
L0426	espagnol	39,30	42,00	33,00	42,00	0,00	2,00
L0429	italien	22,20	22,30	18,00	20,00	-2,30	1,00
L1000	histoire géographie	62,80	59,45	45,00	54,00	-5,45	3,00
L1100	sciences économiques et sociales	24,50	24,45	18,00	24,00	-0,45	1,00
L1300	mathématiques	69,25	66,40	48,00	60,00	-6,40	3,00
L1500	sciences physiques et chimiques	47,15	44,25	54,00	42,00	-2,25	3,00
L1600	sciences de la vie et de la terre	36,95	34,95	36,00	33,00	-1,95	2,00
L1900	éducation physique et sportive	27,00	27,00	20,00	26,00	-1,00	1,00
L8011	eco et gest.option comm, org, grh	20,50	20,00	18,00	18,00	-2,00	1,00
L8012	eco-gest.option comptabilité et finance	20,35	20,00	18,00	18,00	-2,00	1,00
L8013	eco-gest.option marketing	66,03	65,93	51,00	59,75	-6,18	3,00
TOTAUX		613,23	616,75	512,00	557,75	-59,00	30,00

Tableau de répartition des moyens au 01.09.2016 SEP LPO XAVIER MALLET (0071350E) LE TEIL CEDEX

Fonction : enseignement devant élèves		Dotation Globale : 403.5	HP : 367.25	HSA : 36.25
--	--	---------------------------------	--------------------	--------------------

Code	Libellé discipline	Besoins au 01.09.2015	Besoins au 01.09.2016	Apports Constatés	Apports Prévus	Ecart	Supports Définitifs
L0090	non spécialiste (ae)	0,00	10,50	0,00	0,00	-10,50	0,00
L1900	education physique et sportive	26,00	27,00	20,00	26,75	-0,25	1,00
P0210	lettres histoire geographie	54,00	45,50	36,00	39,00	-6,50	2,00
P0222	lettres anglais	37,50	40,00	36,00	36,00	-4,00	2,00
P0226	lettres espagnol	16,50	20,00	18,00	18,00	-2,00	1,00
P0229	lettres italien	7,00	6,00	0,00	6,00	0,00	0,00
P1315	math.sciences physiques	40,00	40,00	36,00	36,00	-4,00	2,00
P6500	enseignements artistiques et arts appliq	9,00	12,00	0,00	12,00	0,00	0,00
P7200	biotechnologies sante-environnement(e f	31,50	28,50	36,00	28,50	0,00	2,00
P7300	sciences et techniques medico-sociales	48,50	46,50	36,00	42,00	-4,50	2,00
P8011	eco-gest option comm et org	32,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P8012	eco-gest option comptabilite et gestion	35,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P8013	eco-gest option commerce et vente	63,00	61,00	54,00	60,00	-1,00	3,00
P8039	eco-gest option gestion administrative	0,00	66,50	72,00	63,00	-3,50	4,00
TOTAUX		400,50	403,50	344,00	367,25	-36,25	19,00



Rue Frédéric Mistral - BP 28
07401 Le Teil Cedex
Tél. : 04 75 92 22 00
Fax : 04.75.52.12.95

Convention Club santé diététique

Entre :

Le **Lycée Xavier Mallet**, rue F. Mistral - BP 28 - 07401 Le Teil,
représenté par Philippe ZANIN, Proviseur, dénommé ci-dessous « le Lycée »

Et :

Mme Raphaële AVON-SAGNARD, diététicienne nutritionniste,
17, rue Général Farre - 26000 VALENCE
N° SIRET : 441 669 629 00038 ; code APE : 8532Z

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Mme Raphaële AVON-SAGNARD assure l'animation d'un club santé diététique auprès des élèves de la classe de première professionnelle ASSP (Accompagnement, Soins et Services à la Personne).

Article 2

Les élèves et le déroulement des séances restent en permanence sous la responsabilité de l'infirmière et des professeurs en charge du club Santé Diététique.

Article 3

Pour cette prestation, le lycée s'engage à verser la somme de 900 € (neuf cents euros) à Mme Raphaële AVON-SAGNARD sur la base d'un volume de 18 h d'intervention répartis en 6 séances de 2 ou 4 heures.

Article 4

Toute heure non effectuée sera déduite de la somme à payer au prorata du total d'heures.

Article 5

Le règlement de la prestation interviendra à la fin des interventions et sur production d'une facture réglée par virement sur le compte bancaire fourni par Mme Raphaële SAVON-SAGNARD (**RIB, ci joint**).

Article 5

Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2015-2016.

Fait au Teil, le

La diéticienne nutritionniste,

Raphaële SAVON-SAGNARD

Pour le Lycée,
Le Proviseur,

Philippe ZANIN

LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLET
RUE DE LA LIBERTE 22
07000 LE TOUL CROIX
Tél : 04 78 22 22 66 - 78 22 22 67

Il est convenu ce qui suit :

Entre les soussignés :

M. ZANIN Philippe
et M. MICHELIS Xavier
et M. NGATE François
Proviseur du lycée polyvalent Xavier Mallet du Teil
Principal du Collège Chamontin du Teil
Parent d'élève domicilié 170, chemin de Chauvière - 07400 ROCHEMAURE
et demandeur de l'hébergement ci-après désigné,

TITRE I – HEBERGEMENT DE L'ELEVE

ARTICLE 1 : Pour la période du 01/01/2016 au 30/06/2016 le lycée Xavier Mallet accueillera :
L'élève NGATE, père de 34ans du 5, Impasse du Collège du Teil.
L'hébergement comprendra le petit déjeuner, le dîner et la nuitée à l'internat du lycée.
L'hébergement se déroulera pendant les jours de fonctionnement normal du service d'hébergement de l'établissement d'accueil.
(du lundi soir au vendredi matin).

ARTICLE 2 : L'élève sera placé sous l'autorité du chef d'établissement d'accueil et se conformera à la discipline intérieure du service de restauration et hébergement, et au règlement intérieur du lycée polyvalent Xavier Mallet à partir de 18h et jusqu'au lendemain 8h.
(voir notamment l'annexe 04 du règlement intérieur ci-jointe).

TITRE II – CONDITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3 : Le lycée polyvalent, père de l'élève, prendra en charge le paiement de l'hébergement, suivant les conditions financières suivantes :
TROIS CINQUIEME (3/5ème) du TARIF de l'INTERNAT arrêté par le Conseil Régional Rhône-Alpes.

Libellé	P.U	Nombre	total
INTERNAT JANV./ MARS 2016	450,86	x 0,60	270,52
INTERNAT AVRIL/ JUIN 2016	300,57 €	x 0,60	180,34

TOTAL A PAYER 450,86

Le paiement sera effectué en deux fois au début de chaque trimestre, en espèces ou par chèque à l'ordre du lycée Xavier Mallet, sur présentation d'une facture.

TITRE III – EXECUTION DE LA CONVENTION

ARTICLE 4 : Cette convention prend fin à l'échéance des dates mentionnées à l'article 1.

ARTICLE 5 :

M. NGATE a souscrit une assurance en responsabilité civile, pour son fils
Cette police portant le n° a été souscrite le
auprès de
Toute dégradation aux biens causée par l'élève hébergé pourra être facturée.

ARTICLE 6 :

Cette convention pourra être dénoncée
- par le chef d'établissement d'accueil à tout moment si l'élève ne respecte pas le règlement intérieur du lycée d'accueil.
- pour cas de force majeure ou pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'éducation ou à l'ordre public.
- par le principal du collège demandeur, en cas d'annulation de la demande d'hébergement, par lettre simple, dans un délai de 5 jours francs avant la date prévue pour l'hébergement.
- par le demandeur, en cas de force majeure ou avant le 31 mars 2016, pour le trimestre avril / juin 2016.
La dénonciation de la convention par le proviseur de l'établissement d'accueil, ne pourra donner lieu à dédommagement.

Fait à LE TEIL le Fait à LE TEIL le
Le Principal du Collège Chamontin, Le parent d'élève, Le Proviseur du lycée Xavier Mallet.
MICHELIS Xavier NGATE François ZANIN Philippe

BUDGET PREVISIONNEL JOURNEE INTERNES

Professeur responsable : Mme FERRET Mélanie

Destination : VALENCE (patinoire).

Classe(s) concernée(s) : élèves internes.

Nombre de participants (fournir la liste nominative) : 40

Nombre et noms des accompagnateurs : 2

Date(s) prévue(s) : le 2/03/2016

Horaire départ = 13 h 00

Horaire retour = 17 h 30

Objectifs pédagogiques : renforcer la cohésion des élèves internes et l'entraide pour les devoirs par des sorties en groupes.

BUDGET			
Rappel : doit être équilibré RECETTES = DEPENSES			
DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Transports	235,00	SUBVENTIONS DIVERSES	0,00
Le Teil - Valence	235,00		
		Etat	
		Région Rhône-Alpes (Projet éducatif mobilité internationale)	
Hébergements		Organismes internationaux	
		Autres	
Entrées (musées, visites ...)	210,00	DONS	0,00
Pâtinoire	210,00	Maison des Lycéens	
		Assoc. Bacpro.com	
		ASSIGEST	
		Autres :	
Frais divers (téléphone, timbres, etc.)			
Divers réception		LYCEE (Budget service VE)	245,00
		PARTICIPATION DES FAMILLES	
		40 élèves à 5,00 € =	200,00
TOTAL DES DEPENSES	445,00	TOTAL DES RECETTES	445,00

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement :

- A signer contrats et conventions liés à ce voyage ;
- A accepter le principe et le versement des dons des organismes cités ci-dessus pour le voyage concerné ;
- A percevoir la participation des familles ;
- A arrêter les modalités en cas de désistement des élèves ou d'annulation du voyage.

Document à joindre à l'acte administratif
Signature du chef d'établissement